



Présents : 10 participants – Robert et Solange Vincent, Sylvain Charlat, Guy Claret, Jean-François Giroud, Philippe Perrotin, Andrée Claret, Serge Nobile, Roselyne Fonseca, Adeline Bertrand.

Animation : Cavallo Isabelle et Bienassis Brigitte

- 1. Accueil – pot de bienvenue**
- 2. Aménagement de la traversée du bourg**
- 3. Prochain conseil de hameau**

L'objectif de ce conseil exceptionnel : présenter une synthèse des études et des consultations conduites pour l'aménagement du bourg et les premiers scénarii d'aménagement de la traversée du bourg afin de collecter les avis, remarques des habitants.

2 Aménagement de la traversée du bourg

2.1 Démarche

Rappel de la démarche : rencontrer, écouter, consulter les habitants et tous les acteurs de cet espace, engager une large concertation avec la mise en place d'un comité consultatif, les conseils de hameaux, le personnel communal et les enfants et ado avec l'AADEC. La validation du projet se fera au sein du conseil municipal au final. En fin d'année le projet sera présenté en réunion publique.

L'équipe municipale y travaille depuis quelques années avec le conseil de hameaux du bourg, ce projet fait partie de son programme pour le mandat. L'étape de consultation montre l'intérêt des habitants pour ce réaménagement, de plus certains aménagements techniques sont devenus obligatoires pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le budget n'est pas encore établi car tout dépend de ce qui sortira de la concertation. La recherche de financement est déjà engagée auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Europe et du Conseil Départemental.

2.2 Phase de consultation (rencontre du 4 juillet et exposition du 15 juillet au 29 août)

Le diaporama de cette partie est disponible sur le site <http://www/saintpierredentremont.org/>

Le 4 juillet l'équipe de Polygones (bureau d'étude qui travaille sur ce projet pour la démarche participative) s'est installée devant le monument aux morts pour rencontrer les personnes qui circulaient. Beaucoup de passage et de contributions.

50 personnes ont répondu à l'ensemble des questions de Polygones dont 20% n'habitent pas le bourg (touristes, vacanciers, ...). Parmi les habitants, 60% étaient issus des hameaux.

La vision de la traversée du bourg aujourd'hui : sur 74 mots évoqués, 40% sont positifs : magnifique (33%), vivant (33%), tranquille (33%). Et 60% sont négatifs : dangereux (64%), vieillot (18%) et inconfortable (13%).

En résumé, les priorités des habitants sont : sécuriser (50%), valoriser et développer (32%), préserver le charme du village (18%).

Par ailleurs, les habitants sont très attachés à ce que les aménagements soient travaillés avec la commune de St Pierre Isère. Il faut savoir que l'équipe municipale a intégré 2 élus de cette commune dans le comité consultatif du projet.

Vitesse de circulation

Le sentiment d'insécurité et de vitesse est relatif et accentué par la configuration de la traversée (alignement des maisons, village rue). Des mesures de vitesse ont été faites par le

conseil départemental, sur la route juste avant le cimetière, sur deux semaines consécutives en juin 2015. Les résultats sont les suivants : vitesse moyenne 51 et 54 km/h, 85% des véhicules roulent à moins de 64 km/h et 66 km/h. Le nombre de véhicule est faible maxi 1200/j. Nombre d'accident très faible. Les aménagements devront toutefois intégrer cette dimension.

2.3 Aménagements

Le cahier des charges est le suivant : sécuriser les trajets piétons, apaiser la circulation automobile, valoriser l'identité du village et créer des espaces conviviaux et fédérateurs, retrouver un lien aux cours d'eau.

2.3.1. Trajets piéton sécurisés

Pour aller du Replat au bourg : création de 1 ou deux passerelles sur le Guiers (derrière l'ancienne école) au niveau du pré de ville. Ce projet est en cours d'étude par le SIAGA (syndicat intercommunal d'aménagement du Guiers et de ses affluents) avec St Pierre d'Ent Isère.

Pour aller du camping au bourg : créer une passerelle sur le Cozon puis retour par la route des Ciseaux ou créer une passerelle en encorbellement le long du parapet devant cimetière.

Accès du replat à la Maison Hermesende : le passage par la parcelle du haut ne semble pas pertinent car parcelle privée et sera difficile à déneiger.

Plusieurs exemples de passerelles piétonnes sont présentés : passerelles avec dévoiement, passerelles en courbe et passerelles sur piles métalliques avec différents tabliers, certains avec caillebotis pour faciliter l'évacuation de la neige.

Discussion

Cheminement piéton venant du camping : plutôt en encorbellement le long du cimetière

Route nouvelle : accès par le chemin des mules vers le garage à créer au dessus de la grange derrière la maison blanche.

Passerelles : Penser à la circulation des cavaliers.

2.3.2. Scénarii d'aménagement du cœur du bourg (de l'église à la maison blanche)

Objectif : création d'espaces conviviaux et fédérateurs, densification et structuration urbaine, création de parking.

Les invariants dans les différents scénarii :

- Création de gradines à la place du monument aux morts descendant vers le Cozon.
- Remplacement de la Maison blanche par un nouveau bâtiment avec commerces en RdC et logement à l'étage.
- Grange : réhabilitation avec espace technique en RdC et logement à l'étage.

Scénario 1 : pas de halle, parking devant la mairie, espace piéton devant la maison blanche et devant l'église.

Scénario 2 : halle le long de la maison blanche. Parking devant la mairie, espace piéton devant l'église.

Scénario 3a : halle perpendiculaire à la rue, en face de la poste, séparant un espace piéton devant la mairie et des parking devant l'église.

Scénario 3b : idem 3a avec inversion des espaces piéton et parking.

Scénario 4 : halle le long de la route. Parking devant la mairie et espace piéton devant l'église.

Des photos présentent des aménagements différents de cette zone, tous centrés sur l'idée de convivialité et d'aménagements urbains permettant une accessibilité optimum ainsi que des dispositifs pour le repos des promeneurs tout en conservant suffisamment de places de parking (murets, mobilier urbain).

Discussion

- La halle positionnée au fond vers la maison blanche permettrait de libérer l'espace devant la mairie.
- La stèle à côté de l'église peut être supprimée

- La fontaine devant La Poste peut être déplacée
- Les gradines : faire attention à la salle des vannes sous le monument aux morts
- Proposition : Un boulo-drome au cœur du village : aménager celui situé derrière l'église.
- Vote des scénarii : 6 pour le scénario 2, 3 pour le scénario 3a et 1 pour le scénario 3b.

2.3.3. Stationnement :

Création de places de parking devant l'ancienne école.

Actuellement il y a dans le village 53 places de stationnement, 31 en moyenne sont utilisées ; le projet comporte suivant le scénario entre 45 et 59 places.

Discussion

Création de place de parking vers la grange à côté de la mairie.

2.3.4. Apaiser la circulation automobile

La solution proposée : installer une écluse (resserrement de la chaussée limitant le passage à un seul véhicule à la fois) vers le cimetière et une vers l'entrée du chemin des mules.

Discussion

Passage en écluse préféré au zig-zag

2.3.5. Secteur Sud / centre Bourg

Resserrement de la voie de circulation et création d'espaces piéton plus larges.

Discussion :

- Espaces piéton au même niveau que la chaussée et différencier par des matériaux différents
- Décaler les trottoirs pour éviter l'effet d'alignement

Remarques générales : travailler avec la mairie de St Pierre d'Entremont Isère sur l'aménagement des bourgs pour la continuité.

3. Prochain conseil de hameau :

Les personnes présentes n'ont pas souhaité que la commune organise un autre conseil de hameaux en automne. Le prochain conseil de hameau se déroulera donc au printemps 2016 et le thème sera les déchets (SPANC, Ordures ménagères, recyclage et assainissements collectifs) en présence de techniciens de la communauté de communes.

La date sera déterminée ultérieurement.

Merci de faire remonter vos remarques concernant le « Conseil de hameaux, mode d'emploi » avant le 30 novembre.

La commune propose d'éteindre l'éclairage public à 23h et non plus à minuit. Merci de faire vos retours à ce sujet avant le 30 novembre également.